

1. Déclarer votre arrêt

Rendez-vous sur <https://declare.ameli.fr>

- Si vous avez un n°Siret, choisir "N° Siret" et l'indiquer dans la case voisine "N° Employeur".
- Sans Siren (auteurs en T&S) , choisir "Autres" et laisser vide le champ d'à côté.
- En "Raison sociale" mettre votre nom
- Préciser votre e-mail
- Cliquer sur le bouton "Ajouter un employé"
- Remplir le formulaire avec vos infos
- Valider l'ensemble

NB : En durée de l'arrêt, vous pouvez choisir jusqu'à 14 jours. Si les écoles restent fermées au-delà il faudra faire une nouvelle demande. Vous pouvez aussi alterner vos périodes d'arrêt avec celles de votre conjoint/e.

Une fois ce formulaire validé, les infos seront transmises à la CPAM qui devrait ensuite vous recontacter pour obtenir des informations supplémentaires. Si ça se passe comme pour les arrêts maladie ou maternité/paternité par exemple, il est possible que vous ayez à leur transmettre une attestation de paiement de vos cotisations. Pas plus d'infos pour le moment, tout ça sera à confirmer au fur et à mesure.